

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 22
Votants	: 26
Convocation et affichage	: 26/02/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Alain THOMAS

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Jean-Yves BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Denis DUCHAMP, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Marie-Claire MICHEL (pouvoir à Edith MANTELIN), Daniel MISERY (pouvoir à Patrick OLAGNE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Sylvie BONNET, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Benoit GAUTHIER, Richard MOLINA, Thomas TOULARASTEL, Armand VALLET

BC-2019-65 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ADIL 26 POUR LA PARTICIPATION A L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT DE L'ARDÈCHE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de participation à l'observatoire de l'habitat de l'Ardèche ci-annexée,

S'ENGAGE à verser pour 3 ans, à compter de 2019, une cotisation annuelle fixée à 5 533 € pour 2019, sous réserve du vote des crédits annuels pour les années 2020 et 2021. En 2020 et 2021, le montant de la cotisation sera ré-évalué selon les modalités inscrites dans l'annexe 1 de la convention,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-66 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - AQUAVAURE - CHOIX DES MODALITÉS DE GESTION ET APPROBATION DES TARIFS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les choix des modalités de gestion du centre aquatique « Aquavaure »,

DECIDE d'arrêter les tarifs d'Aquavaure pour la période du 1er juin 2019 au 31 août 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-67 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DÉCHETS - PARTICIPATION D'ANNONAY RHÔNE AGGLO A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DDS HORS FILIÈRES ECO DDS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande, tel qu'elle ressort du projet ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commande pour la collecte et le traitement des DDS collectés en déchetteries, ci-annexée, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la convention.

Fait à Davézieux, le 11/03/19
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire

Le Président
Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 11/03/2019 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales